Zone de secours du Brabant wallon

Point 10
OBJET : Projet de modification budgétaire 2020

Délibération du Conseil de Zone de secours du Brabant wallon

Séance du 20/10/2020

Présents:
M. Christophe DISTER, Bourgmestre de La Hulpe - Président du Conseil ;
~~Mme Carole GHIOT, Bourgmestre de Beauvechain~~ ; ~~M. Vincent SCOURNEAU, Bourgmestre de Braine-l'Alleud~~ ; ~~M. Alain FAUCONNIER, Bourgmestre de Braine-le-Château~~ ; ~~M. Thierry CHAMPAGNE, Bourgmestre de Chastre~~ ; M. Luc DECORTE, Bourgmestre de Chaumont-Gistoux ; M. Michaël GOBLET D'ALVIELLA, Bourgmestre de Court-Saint-Etienne ; M. Gérard COURONNE, Bourgmestre de Genappe ; MMe Marie SMETS, Bourgmestre f.f. de Grez-Doiceau ; ~~M. Pascal COLLIN, Bourgmestre de Hélécine~~ ; M. Léon WALRY, Bourgmestre de Incourt ; M. Christian FAYT, Bourgmestre de Ittre ; M. Jean-Luc MEURICE, Bourgmestre de Jodoigne ; Mme Laurence ROTTHIER , Bourgmestre de Lasne ; ~~M. Julien BREUER, Bourgmestre de Mont-Saint-Guibert~~ ; M. Pierre HUART, Bourgmestre de Nivelles ; M. Hugues GHENNE, Bourgmestre de Orp-Jauche ; Mme Julie CHANTRY, Bourgmestre de Ottignies-Louvain-la-Neuve ; ~~M. Jordan GODFRIAUX, Bourgmestre de Perwez~~ ; M. Jean-Jacques MATHY, Bourgmestre de Ramillies ; Mme Patricia VENTURELLI, Bourgmestre de Rebecq ; Mme Patricia LEBON, Bourgmestre de Rixensart ; M. Michel JANUTH, Bourgmestre de Tubize ; ~~M. Emmanuel BURTON, Bourgmestre de Villers-la-Ville~~ ; M. Xavier DUBOIS, Bourgmestre de Walhain ; Mme Florence REUTER, Bourgmestre de Waterloo ; Mme Françoise PIGEOLET, Bourgmestre de Wavre ;
M. Tanguy STUCKENS, Représentant du Collège provincial ;
M. Philippe FILLEUL, Commandant de zone, qui assiste au conseil sans voix délibérative ;
Mme Stéphanie VAN MUYLDER, Secrétaire du conseil de zone.

LE CONSEIL DE ZONE,

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et plus particulièrement ses articles 44, 45, 51 53, 86, 87, 88, 89, 90, 96, 97 et 98 ;

Vu la loi du 3 août 2012 modifiant la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile et la loi du 31 décembre 1963 sur la protection civile;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant le règlement général de la comptabilité des zones de secours, et plus particulièrement ses articles 11, 12, et 13 ;

Vu l'arrêté royal du 4 avril portant la détermination, le calcul et le paiement de la dotation fédérale de base pour les zones de secours ;

Vu l'arrêté royal du 19 avril 2014 portant la détermination de la clé de répartition de la dotation fédérale complémentaire pour les prézones et les zones de secours;

Vu le budget pour l'exercice 2020 adopté par le Conseil de Zone le 10 octobre 2019 et approuvé par Monsieur le Gouverneur de la Province du Brabant wallon le 26 novembre 2019 ;

Zone de secours du Brabant wallon

Point 10
OBJET : Projet de modification budgétaire 2020

Délibération du Conseil de Zone de secours du Brabant wallon

Séance du 20/10/2020

Considérant qu'il y a lieu d'apporter une série de modifications au budget de la Zone pour l'exercice 2020 ; que ces modifications ont été élaborées en concertation avec le commandant et le comptable spécial de Zone ;

Considérant que ces modifications visent à intégrer les résultats du compte 2019, intégrer la reprise progressive du financement communal des zones de secours par les provinces, ajuster les crédits de certains articles en fonction d'informations récentes et/ou du niveau d'engagements, opérer un prélèvement du service ordinaire vers le service extraordinaire pour financer l'acquisition d'une nouvelle auto-échelle et alimenter le fonds de réserves extraordinaires en vue de la construction de nouvelles infrastructures, réinscrire des recettes d'emprunts dont les marchés n'ont pas aboutis les exercices précédents afin de reconstituer la trésorerie ;

Considérant qu'au terme de la modification budgétaire, le service ordinaire présentera un mali de 2 .158.267,09 € à l'exercice propre ;

Considérant qu'après intégration de la modification budgétaire 2020, le service ordinaire se résumerait comme suit :

SERVICE ORDINAIRE - RÉSULTAT BUDGETAIRE 2020 (Mb01/2020)

Recettes ordinaires			Dépenses ordinaires		
Groupe éco	Exercice 2020		Groupe éco	Exercice 2020	
Prestations (060)	1 862 159,00		Personnel (070)	25 666 085,00	
Transfert (061)	25 915 258,91		Fonctionnement (071)	3 506 200,00	
Dette (062)	2 400,00		Transfert (072)	118 200,00	
Total	27 769 817,91		Dette (07X)	638 000,00	
			Total	29 928 085,00	
Résultat Exercice propre	Boni			Mali	(2 158 267,09)
Ex.Antérieurs (066)	3 492 735,87		Ex.Antérieurs (076)	0,00	
Résultat Exercice Antérieur	Boni	3 492 735,87		Mali	
Ex propre ant (boni +/ mali -)	Boni	1 334 468,78		Mali	
Prélèvement (068)	2 000 000,00		Prélèvement (078)	3 334 468,78	
Résultat Général	Boni			Mali	0,00
Total recettes ordinaires	33 262 553,78		Total dépenses ordinaires	33 262 553,78	
			0,00		

Considérant que le Service extraordinaire se clôturera quant à lui avec un mali à l'exercice propre de 1.1.941.988,13 € et un boni global de 1.011,87 € ;

Que ce service se résume comme suit :

Zone de secours du Brabant wallon

Point 10
OBJET : Projet de modification budgétaire 2020

Délibération du Conseil de Zone de secours du Brabant wallon

Séance du 20/10/2020

SERVICE EXTRAORDINAIRE - RESULTAT BUDGETAIRE 2020 (Mb01/2020)

Recettes extraordinaires			Dépenses extraordinaires		
Groupe éco	Exercice 2020		Groupe éco	Exercice 2020	
Transfert (080)	0,00		Transfert (090)		
Investissement (081)	0,00		Investissement (091)	2 404 060,00	
Dette (082)	426 000,00		Dette (092)	0,00	
Total	426 000,00		Total	2 404 060,00	
Résultat Exercice propre	Boni			Mali	(1 978 060,00)
Ex.Antérieurs	474 000,00		Ex.Antérieurs	437 928,13	
Résultat Exercice Antérieur	Boni	36 071,87		Mali	
Ex propre ant (boni +/ mali -)	Boni			Mali	(1 941 988,13)
Prélèvement (088)	1 978 000,00		Prélèvement (078)	36 000,00	
Résultat Général	Boni	1 011,87		Mali	
Total recettes extraordinaires	2 878 000,00		Total dépenses extraordinaires	2 876 988,13	
			1 011,87		

Zone de secours du Brabant wallon

Point 10
OBJET : Projet de modification budgétaire 2020

Délibération du Conseil de Zone de secours du Brabant wallon

Séance du 20/10/2020

DECIDE à l'unanimité des membres présents,

Article 1. - d'approuver le tableau des modifications des recettes et des dépenses du service ordinaire du budget de la Zone de secours du Brabant wallon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020, tel qu'annexé à la délibération du Conseil de Zone ;

Article 2. – d'approuver le tableau des modifications des recettes et des dépenses du service extraordinaire du budget de la Zone de secours du Brabant wallon pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019, tel qu'annexé à la délibération du Conseil de Zone ;

Article 3. – de transmettre la présente délibération ainsi que ses annexes qui en font partie intégrante:
- à la Tutelle ;
- aux 27 communes qui composent la Zone ;
- au Commandant de Zone ;
- au Comptable spécial ;

Par le Conseil,

La Secrétaire, Le Président,

Stéphanie VAN MUYLDER Christophe DISTER